



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Thierry Roulin**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

**M. Thierry Roulin**, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public. Il se réjouit de la présence nombreuse du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

**M. Thierry Roulin**, président, se réjouit de la fin de toutes les restrictions sanitaires annoncées par le Conseil fédéral. C'est donc un retour à une situation normale dès demain, et ce n'est pas un poisson d'avril ! Comme chacun pourra le constater, les allègements des restrictions de ces dernières semaines ont permis de modifier la répartition de la salle par une disposition plus conviviale. A sa gauche, le Conseil communal a rejoint le Conseil général pour vivre étroitement cette séance. A sa droite, les journalistes ont quitté leur perchoir - qu'ils n'appréciaient pas plus que ça selon ses sources - et pourront suivre de plus près les débats.

Depuis la dernière séance, **M. Thierry Roulin**, président, a à faire part de la démission de M<sup>me</sup> Tanya Pittet Diolo du Groupe PDC-Le Centre. Le premier des viennent-ensuite, M. Christophe Pillonel, a été proclamé élu et a accepté son élection. Il lui souhaite dès lors la cordiale bienvenue au sein du Législatif. M. Pillonel a été assermenté le 24 mars 2022 et peut donc légalement siéger dès ce soir. Applaudissements.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros fixes installés dans la salle, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

#### SCRUTATRICES

M<sup>mes</sup> Ariane Baudois Plancherel, Anne Meyer Loetscher et Rose-Marie Rodriguez.

#### CONSEIL GENERAL

Excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Nicolas Bally, Tom Bise, Dominic Catillaz, François Julmy, Marie-Joëlle Pythoud Siegrist, Magali Véty.

54 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Thierry Roulin**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

### CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est au complet.

**M. Thierry Roulin**, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutatrices.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2022.
2. Communications du Conseil communal (la communication n° 17 est annexée au présent tractanda et ne sera pas lue en début de séance).
3. Election de la présidente ou du président du Conseil général pour 2022.
4. Election de la vice-présidente ou du vice-président du Conseil général pour 2022.
5. Rapport du Conseil communal au sujet du postulat n° 01 du Groupe PS-Les Vert.e.s concernant la mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives, ainsi qu'au sein de l'Administration communale.
6. Octroi d'un crédit d'étude de CHF 86'000.00 TTC pour des mandats d'étude pour la rénovation du bâtiment historique du Sacré-Cœur - message n° 21.
7. Octroi d'une autorisation de dépense extrabudgétaire de CHF 44'500.00 pour une action de soutien au commerce local – message n° 22.
8. Adoption du règlement des marchés hebdomadaires sur le territoire communal– message n° 23.
9. Octroi d'un crédit de CHF 706'000.00 TTC pour la mise en exploitation d'un transport public urbain et des infrastructures y relatives - message n° 24.
10. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2022

En préambule, **M. Thierry Roulin**, président, fait part d'une correction dans la liste des personnes excusées. En effet, M. Gilles Borgognon, conseiller général, avait bien fait part de son absence par courriel. La liste des excusés sera dès lors corrigée en conséquence.

Avec cette correction, lors du vote, le procès-verbal du 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

## 2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Thierry Roulin, président, donne la parole au Conseil communal.

### N°17 (document envoyé avec la convocation)

#### Suivi de différents messages votés

Lors de la dernière séance du Conseil général de la législature 2017-2021, le Conseil communal a communiqué l'état d'avancement des messages ouverts. Dans cette nouvelle législature, le Conseil communal souhaite continuer d'informer régulièrement le Conseil général sur l'état d'avancement des messages encore ouverts de la dernière législature 2017-2021 et de la législature 2021-2026. Il peut communiquer l'état d'avancement suivant :

#### Législature 2017-2021

- **Message 48 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 138'000.00 TTC pour la participation communale à une étude d'agrandissement de la STEP de l'ERES** : l'étude préliminaire a conclu à la faisabilité de l'agrandissement et à l'amélioration des performances sur le site actuel. Une mise à jour des statuts de l'ERES est en cours. Une mise à jour des conventions Industries / ERES / Commune est prévue en 2022. Une demande de crédit d'investissement pour le financement de tout ou partie des études nécessaires à ce projet sera présentée à l'ERES, certainement en 2023 ;
- **Message 63 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 302'000.00 TTC pour le remplacement des luminaires de la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac** : à l'exception de quelques luminaires particuliers, le remplacement des luminaires de la vieille-ville d'Estavayer-le-Lac a été réalisé ;
- **Message 76 concernant l'octroi d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 76'000.00 TTC pour la mise en place d'aménagements sur la route cantonale traversant les villages de La Vounaise et de Murist** : l'étude a été dissociée en deux parties, La Vounaise d'une part, Murist d'autre part. Le projet préalable de La Vounaise est toujours en cours d'examen par le SPC depuis le 26 juin 2020. L'examen préalable pour Murist est prévu prochainement. Une attention particulière a été portée sur les problématiques de la vitesse et de l'arrêt de bus. Un message sera présenté une fois les préavis cantonaux reçus ;
- **Message 103 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 66'000.00 TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à la place Saint-Claude, à Estavayer-le-Lac** : les travaux ont été effectués ;
- **Message 104 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 115'000.00 TTC pour la création d'un bouclage du réseau d'eau potable dans le quartier du Bégu à Font** : les travaux ont été effectués.

#### Législature 2021-2026

- **Message 03 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 135'000.00 TTC pour l'étude de la planification de la zone d'activités de Plein Sud** : l'étude a été menée en lien avec le projet de venue de l'entreprise Denner dans la zone. Comme les négociations n'ont pas abouti, tous les frais d'études sont à la charge de la Commune alors qu'une répartition avec Denner était convenue en cas de réalisation de leur projet. Le dépassement sera mentionné et justifié lors du bouclage des comptes 2021. Cette étude n'est pas perdue et pourra être utilisée pour le développement global de cette zone pour en avoir une image globale ;



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

- **Message 05 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 271'250.00 TTC pour des mandats d'étude parallèles (MEP) sur le secteur Gare-Casino et un mandat d'accompagnement communal :** le processus de MEP est terminé. Le mandat d'accompagnement communal pour analyser la valorisation de ses propriétés est en cours ;
- **Message 08 concernant l'octroi d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non budgétées pour la durée de la présente législature :** sur ce crédit-cadre, un montant de CHF 15'000.00 a été adjugé à un bureau d'architecte pour une étude de faisabilité pour l'aménagement des archives communales dans une partie des Dominicaines.

**M. Philippe Aegerter, conseiller communal, communique :**

**Prêt de CHF 75'000.00 à l'Estivale**

L'Estivale Open Air est un festival de musique en plein air organisé à Estavayer-le-Lac. Sa première édition a eu lieu en 1991. Ce festival propose des musiques en tous genres et se déroule généralement sur quatre jours, lors du dernier week-end de juillet. Doté d'une capacité de 8'000 spectateurs par soirée, ce festival peut attirer entre 30 et 35'000 personnes à Estavayer-le-Lac. Il est le plus grand festival du Canton et l'un des cinq plus importants de Suisse romande. En outre, il réunit près de 600 bénévoles et c'est l'une des seules structures dont les organisateurs du comité de direction actuel sont entièrement bénévoles. Il faut le souligner car des doutes ont plané à ce sujet.

Depuis 2016, les éditions ont vu les capacités d'accueil doubler, mais les difficultés financières ont vu le jour, en raison notamment du non-provisionnement des charges de TVA et des droits Suisa. Ceux-ci se montent aujourd'hui à près de CHF 63'000.00 et portent des intérêts de retard conséquents. Le capital négatif au bilan provisoire 2021 est de l'ordre de CHF 200'000.00.

En raison de l'intérêt touristique, culturel et médiatique de cette manifestation, le Conseil communal a décidé de soutenir cette Association en lui proposant un prêt de CHF 75'000.00 versé en 2022 déjà pour lui permettre d'honorer ses engagements les plus urgents, notamment ceux qui génèrent des intérêts de retard.

Ce prêt sans intérêt, que le Conseil communal peut accorder en vertu du règlement des finances communales (art 10, lettre b) est soumis aux conditions suivantes :

- Remboursement annuel de CHF 20'000.00 dès 2023, et de CHF 15'000.00 en 2026 (ce prêt devant être soldé avant la fin de la législature). Ces montants seront déduits spontanément de la subvention annuelle dès 2023, tout en sachant que cette dernière doit être validée chaque année par le Conseil général, lors du vote du budget ;
- Remboursement plus rapide en fonction des résultats des futurs exercices, avant toute extension autorisée du périmètre du festival.

**M. Eric Rey, vice-syndic, communique :**

**Restriction de circulation sur les chemins AF entre Estavayer-le-Lac, Montbrelloz et Sévaz**

Depuis le début de la précédente législature, l'attention des Services et Secteurs de la Commune en charge de la circulation a été attirée par des courriers et appels d'habitants au sujet de l'augmentation du trafic sur les chemins d'améliorations foncières (AF) entre Estavayer-le-Lac, Montbrelloz et Sévaz, plus particulièrement en ce qui concerne la vitesse excessive de certains automobilistes, le non-respect des priorités, la cohabitation avec les autres usagers que sont les agriculteurs, les cyclistes et les piétons, ainsi qu'avec des tronçons identifiés de parcours national à vélo et à rollers.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

La Commission de circulation s'est saisie du dossier et, sur décision du Conseil communal, a établi tout d'abord une stratégie générale à propos des chemins AF. Une hiérarchisation des routes a été déterminée, dans laquelle les chemins de liaison sont les itinéraires privilégiés pour relier les localités entre elles. Les chemins AF ont été sortis de ces itinéraires de liaison, en raison de leur vocation agricole, de mobilité douce et de loisirs. Toutefois, le Conseil communal n'a pas souhaité fermer immédiatement tous les chemins de remaniement, mais a adopté une stratégie progressive.

Il s'agit tout d'abord d'identifier les secteurs dans lesquels ces itinéraires sont employés à la place de la liaison prévue par des routes de catégorie supérieure. Ceci est déterminé par les observations de la Police communale, mais aussi par les retours des riverains et des utilisateurs. Le secteur concerné aujourd'hui est largement utilisé par les automobilistes pour rejoindre notamment la zone industrielle de Sévaz ou encore le réseau autoroutier, au détriment des routes prévues à cet effet. Partant, il est prévu dans la stratégie communale de restreindre la circulation lorsque ce transfert a lieu.

La Commune de Sévaz est, elle aussi, impactée par ce report de trafic, et les deux Communes ont donc collaboré pour établir un plan de restriction de circulation conjoint, dans lequel les intérêts des deux parties ont trouvé un terrain d'entente. C'est ce plan de restriction qui sera très prochainement mis à l'enquête auprès du Service cantonal des ponts et chaussées et qui fera l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, avec les voies d'opposition et de recours usuelles.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo, conseillère communale, communique :**

**Gestion des déchets**

Pour rappel, en octobre 2017, le Conseil communal a signé une convention de 5 ans avec Récupération RG SA pour la gestion de ses déchets (accès à la déchetterie régionale, présence de compacteurs dans certains villages, financement de la gestion des ordures ménagères). Elle est entrée en vigueur au 1er janvier 2018 pour la déchetterie régionale et la gestion des compacteurs dans les villages. Comme un contrat avec Haldimann SA était en cours au moment de l'entrée en vigueur de la convention, cette entreprise a continué à faire la vidange des containers enterrés pendant la durée de son contrat. Nous avons donc eu pendant 2 ans un système mixte avec deux entreprises actives dans la gestion de nos déchets.

A l'issue de son contrat, fin mars 2021, le Conseil communal a informé Haldimann SA que son mandat était terminé et que Récupération RG SA reprendrait la vidange des containers enterrés sur la base de la convention signée en 2017.

Haldimann SA a contesté auprès de la Préfecture la fin de son mandat et la non-mise en marchés publics de la vidange des containers enterrés. Par la suite et par analogie, elle a contesté la validité de la convention signée avec Récupération RG SA en 2017.

Nous avons reçu récemment la détermination de la Préfecture sur ce recours. La Préfecture a conclu que le ramassage des déchets urbains constitue une tâche publique que l'Autorité communale doit accomplir en vertu de la législation en vigueur. Comme le permet son règlement communal, le Conseil communal peut déléguer l'élimination des déchets à un tiers et collaborer avec ce tiers pour le ramassage des déchets urbains. Par contre, il s'agit d'une délégation d'une tâche publique qui doit être considérée comme un marché public selon la loi sur les marchés publics.

Compte tenu de ce qui précède, la Préfecture a informé la Commune dans sa détermination :

- Que la décision communale d'adjuger *de facto* l'activité relative à la collecte des déchets ménagers à la société Récupération RG SA était illicite ;
- Que partant de là, la Commune devait résilier le contrat quant à la collecte des déchets ménagers selon les règles de droit privé qui le régissent ;



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

- Que la Commune était invitée à engager une procédure conforme au droit des marchés publics d'ici au 30 septembre 2022 pour l'attribution du marché relatif à la collecte des déchets ménagers.

Le Conseil communal a pris acte de la décision de la Préfecture et il va l'appliquer de la manière suivante :

- La convention avec Récupération RG SA pour la gestion de l'ensemble de ses déchets sera résiliée pour le prochain terme légal, c'est-à-dire pour fin 2023 ;
- Une procédure conforme au droit des marchés publics sera organisée dans le délai précité, en collaboration avec la Commission de gestion des déchets, pour déterminer et mettre en soumissions les tâches que la Commune souhaite déléguer au niveau de la gestion de ses déchets.

Nous précisons qu'avant d'organiser ce marché public, le Conseil communal va lancer ces prochaines semaines une étude comparative entre le modèle actuel d'une exploitation privée d'une déchetterie, par rapport au modèle d'une exploitation publique par la Commune. Cette étude permettra au Conseil communal et à la Commission de gestion des déchets d'avoir toutes les cartes en mains pour déterminer avec précisions ce que la Commune souhaite sous-traiter, respectivement faire à l'interne.

Nous précisons que la décision rendue par la Préfecture n'a aucun impact sur le fonctionnement actuel de la gestion des déchets sur le territoire de la Commune jusqu'à fin 2023.

**M. Samuel Ménétreay, conseiller communal, communique :**

**Circulation au centre-ville suite aux travaux**

Sauf imprévus de fin de chantier, les travaux de rénovation de la Grand-Rue au centre-ville d'Estavayer-le-Lac se termineront d'ici fin avril, c'est-à-dire dans les délais planifiés. Le changement de revêtement de la rue de Forel sera, pour sa part, terminé d'ici mi-mai.

Dès la fin du chantier de la Grand-Rue, la zone de rencontre du centre-ville sera officiellement ouverte. Des panneaux d'informations seront installés sur les tronçons concernés afin d'informer les usagers sur le fonctionnement d'une zone de rencontre. Des informations seront aussi communiquées via la presse locale ainsi que via les supports de communications communaux (site internet et réseaux sociaux).

La circulation au centre-ville sera la suivante ces prochains mois :

Dès la fin du chantier, les rues seront ouvertes selon le dossier mis à l'enquête et la situation antérieure aux travaux, c'est-à-dire :

- Rue de l'Hôtel de Ville et partie supérieure de la Grand-Rue en zone de rencontre ;
- Double sens à la rue du Musée et à la Porte des Dominicaines et rue de Forel en sens descendant.

Du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre, concept estival, c'est-à-dire :

- Fermeture à la circulation motorisée de la Grand-Rue entre le Banc des Halles et la rue du Musée en rendant ce tronçon « piétons » ;
- Fermeture en plus à la circulation motorisée de la rue de l'Hôtel de Ville du vendredi à 18h00 au dimanche à minuit afin de rendre toute la zone de rencontre piétonne le week-end.

Nous profitons également de cette communication pour vous informer que le vendredi 3 juin en fin de journée, une manifestation sera organisée dans la zone de rencontre afin de fêter Mme Sylvie Bonvin Sansonnens, conseillère d'Etat récemment élue. La date de cette fête coïncidera avec la fermeture estivale de cette zone de rencontre.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Eric Chassot, syndic, communique :**

**Achat d'un immeuble dans le quartier de la Prillaz**

Nous vous informons que le Conseil communal présentera au Conseil général, lors de la prochaine séance du 25 mai 2022, un message pour l'achat d'un immeuble de rendement dans le quartier de la Prillaz.

Comme vous le savez, comme cela a été convenu contractuellement il y a plusieurs années, la Commune vend des parcelles pour permettre le développement du quartier de la Prillaz. Ces ventes se reflètent régulièrement par des recettes extraordinaires dans les comptes communaux, comme cela sera à nouveau le cas pour 2021.

Le Conseil communal souhaite compenser la vente de ces terrains communaux par un achat stratégique d'un objet de rendement dans le quartier de la Prillaz. L'immeuble en question, qui comprend treize appartements et deux surfaces commerciales est idéalement situé à proximité du parking de la Prillaz. Cet achat permettrait ainsi de compenser la vente de patrimoine communal par l'achat d'un bien, de disposer de la maîtrise de surfaces locatives et commerciales dans un nouveau quartier de la ville, et de générer du rendement.

Le dossier a d'ores et déjà été présenté à la Commission financière et toutes les informations utiles seront présentes dans le message précité.

**M. Eric Chassot, syndic, communique :**

**AquaVia**

Comme convenu lors de la dernière séance du Conseil général, nous pouvons vous donner des informations concernant le projet AquaVia.

AquaVia est un projet regroupant trois objectifs majeurs, assurer la sécurité de production d'eau potable, fournir de l'énergie (chaud et froid) aux bâtiments et développer l'irrigation agricole.

Le projet va rassembler trois partenaires (la Commune d'Estavayer, le Groupe E et une coopérative d'irrigation agricole nommée ArroBroye). Le concept est novateur en ce sens qu'il est exemplaire dès lors qu'il permet une utilisation de l'eau du lac, une source d'énergie naturelle et renouvelable.

Le projet consiste en la construction d'une station de pompage de l'eau du lac de Neuchâtel, qui servira à l'alimentation d'une nouvelle usine de production d'eau potable, à la création d'une artère énergétique fournissant du froid et du chaud et à l'alimentation d'un réseau d'irrigation agricole qui concernera environ 5'000 ha de terres situées dans la Broye fribourgeoise et vaudoise.

La construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable est la mesure-phare prévue dans le PIEP (Plan des Infrastructures d'Eau Potable) de la Commune. Cette nécessité est dictée par le besoin d'assurer une redondance de la production et permettra de bénéficier d'une usine aux derniers standards en termes de traitement des eaux. L'intérêt de coupler ce projet avec l'irrigation et la production de chaleur/ froid à distance est rapidement apparu.

Un comité de pilotage regroupant les trois partenaires a vu le jour au printemps 2020. Son but est de mener à bien cette réalisation et de définir les modalités de collaboration entre les différents investisseurs. Des discussions ont commencé avec les Services des Cantons de Vaud et de Fribourg. Le développement de l'ingénierie ainsi qu'une analyse urbanistique et environnementale sont en cours.

Le projet s'est précisé au cours des études, en particulier l'implantation des ouvrages. Le projet initial prévoyait la construction d'une nouvelle usine à Font avec une prise d'eau au lac. Les nombreuses contraintes de cette implantation (zone d'assèchement et zone protégée de la Grande Cariçaie en particulier) ont poussé à ouvrir la réflexion et une implantation de l'usine plus près de la ville est maintenant à l'étude.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

Par ailleurs, compte tenu des coûts et contraintes d'exploitation que représente une solution à deux usines, le projet s'oriente dorénavant vers une solution avec une unique nouvelle usine. Cela serait possible en assainissant et agrandissant l'usine actuelle ou en construisant une nouvelle usine, ce qui signifierait par la suite le démantèlement de l'actuelle.

Le Groupe E prendra la décision en automne 2022 de la poursuite ou non du projet sur la base de la viabilité financière de ce dernier. Dans tous les cas, le projet de nouvelle usine de production d'eau potable sera maintenu. Les études de détail devraient se dérouler en 2023/2024 et la construction de 2025 à 2026.

**M. Joseph Borcard, conseiller communal, communique :**

**Carrefour de Tousvents à Estavayer-le-Lac**

Le plan d'aménagement de détail « La Prillaz I » prévoit la réalisation d'un carrefour, sous la forme d'un rond-point, sur la route de Tousvents (parcelle 4132), à la hauteur de la parcelle 4495 et du chemin de La Moutonnerie. Il est appelé à desservir les secteurs C1 à C4 du quartier de La Prillaz, soit les immeubles érigés sur les parcelles 4492, 4493 et 4494, ainsi que ceux en cours de construction sur la parcelle 4495. Les travaux seront financés par la société L'Habitat de La Prillaz SA et devront être terminés lorsque les immeubles du secteur C4 pourront être habités, c'est-à-dire au plus tard en 2024. Dès la mise en service du carrefour, les véhicules automobiles du quartier de La Prillaz devront sortir sur la route de Tousvents, et non plus sur la route de Grandcour, comme actuellement.

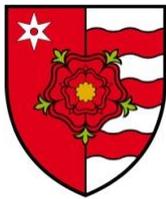
Enfin, étant donné que l'on se trouve sur le domaine public (cantonal), la Commune d'Estavayer assume le rôle de maître de l'ouvrage. La demande de permis sera prochainement mise à l'enquête. Il précise que les voitures qui parquent actuellement sur le parking public de la route de Grandcour pourront toujours sortir sur la route de Grandcour ; elles ne sortiront pas sur la route de Tousvents.

**3. ELECTION DE LA PRESIDENTE OU DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR 2022**

Selon l'art. 15 du règlement d'organisation du Conseil général, respectivement l'art. 46 de la loi sur les communes et les art. 9 à 9g du règlement de la loi sur les communes, les élections du président et du vice-président se font au scrutin de liste. Concrètement, cela veut dire que seules les personnes dont la candidature est annoncée sont éligibles et que le vote se fera par bulletin et non à main levée comme cela a été pratiqué exceptionnellement lors des deux dernières années en raison des contraintes liées à la pandémie.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Thierry Roulin, président,** fait part qu'il a reçu de la part du Groupe Murist-Vuissens une candidature à la présidence en la personne de M. Cyrille Gassmann. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à M. Cédric Bugnon, rapporteur du Groupe.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Cédric Bugnon**, au nom du Groupe Murist-Vuissens, présente M. Cyrille Gassmann en ces termes : « Le Groupe Murist-Vuissens propose, pour la présidence du Conseil général, Cyrille Gassmann, 33 ans, originaire du Canton de Lucerne, toutefois né à Payerne. Il a grandi à Franex où il réside toujours actuellement. Maître-agriculteur de formation, il gère de manière engagée, authentique et innovante l'entreprise agricole familiale en association avec son papa. En ses qualités de personne volontaire et dynamique, Cyrille est également engagé dans plusieurs associations et sociétés. Voilà une partie des mandats qu'il occupe ou qu'il a occupés :

- Conseiller général depuis 2017 ;
- Chef du Groupe Murist-Vuissens ;
- Secrétaire du Conseil d'administration de Landi Centre Broye ;
- Président de Logibett ;
- Président des maîtres-agriculteurs fribourgeois ;
- Président de la jeunesse de Murist de 2010 à 2013 ;
- Vice-président du Comité d'organisation du Giron de jeunesse à Murist en 2012 ;
- Ancien président des Amis de la Chapelle de Franex.

Par ces expériences, Cyrille démontre qu'il est une personne leader dans un groupe, fédérateur et moteur dans ce qu'il entreprend. Si nous devons lui trouver un point d'amélioration, sans doute : « savoir se rentrer » après un apéro ou quelconques sorties desquelles il est très souvent le dernier à partir. Cela prouve toutefois qu'il a plaisir à partager des bons moments, entretenir ses relations, être bon vivant. C'est pour toutes ces raisons et pour toutes ses qualités brièvement évoquées que le Groupe Murist-Vuissens est convaincu que M. Gassmann fera un excellent président et s'engagera entièrement et avec compétences pour le bien de la Commune. Le Groupe Murist-Vuissens soutient totalement sa candidature et invite les membres du Conseil général à en faire de même. »

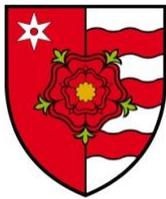
**M. Thierry Roulin**, président, remercie M. Bugnon pour cette présentation. Il prie les scrutatrices de procéder à la distribution des bulletins.

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M. Cyrille Gassmann qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	54
Bulletins rentrés :	54
Bulletin nul :	0
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27
Voix obtenues :	53

Par conséquent, M. Cyrille Gassmann est élu par 53 voix à la présidence du Conseil général 2022. Applaudissements.

**M. Thierry Roulin**, président, le félicite pour sa brillante élection et lui souhaite plein succès dans cette magnifique fonction. Il se permet de lui transmettre une boussole : dans l'aviation, tous les aéronefs sont équipés d'un instrument similaire comme c'est le cas également sur les bateaux du port. Elle donne un cap, un objectif ou une cible, c'est selon. Il adresse ensuite ces mots à M. Gassmann : « Que cette boussole te guide dans une bonne direction, n'hésite pas à la tapoter si cette dernière se décale trop de son cap, tu garderas ainsi le cap que tu as choisi, félicitations et bravo. ». Applaudissements.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Cyrille Gassmann**, nouveau président du Conseil général, prend la parole en ces termes : « C'est avec un peu d'émotion que je prends la parole. Merci ! Je me sens très honoré par la confiance que vous me témoignez ce soir en m'élisant à la présidence de notre Conseil général. Merci à Cédric Bugnon pour ce portrait élogieux. Notons que Cédric fait également partie du groupe des irréductibles ce qui lui permet de colporter lui-même cette réputation « d'inrentable ». Je me réjouis de découvrir, plus en détails, les rouages de cette grande machine communale et intercommunale. Je me réjouis également de pouvoir être un interlocuteur privilégié du Conseil communal en tant que porte-parole du Conseil général. J'ai également hâte de pouvoir expérimenter de nouveaux événements qui se déroulent sur le territoire communal en plus de ceux que j'ai l'habitude de fréquenter. Tous ceci fait que j'aborde cette année de présidence avec beaucoup d'intérêt et de motivation. Bien entendu, j'ai quelques appréhensions à l'idée de mener les débats de notre Parlement. La conciliation entre mes nouvelles obligations et mes engagements personnels restera un grand défi. Un grand défi que je vais relever avec toute mon énergie et surtout le soutien inconditionnel de mes proches. J'en profite au passage pour leur adresser un grand merci. Je sais que je peux également compter sur notre président actuel et ces quatre prédécesseurs pour répondre à mes questions futures. J'ai par ailleurs déjà pu profiter de leurs expériences et je les en remercie. Toutes ces tâches qui sont dévolues au président, M. Thierry Roulin a su les relever avec brio. Cher Thierry, un grand bravo pour ton année de présidence. Je vais arrêter mon discours et mes remerciements car nous sommes là ce soir pour débattre et prendre des décisions. Pour marquer le coup, j'ai le plaisir d'inviter toutes les personnes présentes dans cette salle à venir profiter d'un moment informel autour d'un apéritif servi au bar « Le Rempart » après l'assemblée. Bonne suite de séance. » Applaudissements.

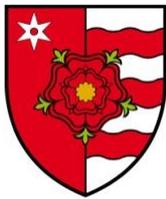
#### 4. ELECTION DE LA VICE-PRESIDENTE OU DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR 2022

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Thierry Roulin**, président, fait part qu'il a reçu de la part du Groupe indépendant une candidature à la vice-présidence en la personne de M. Nicolas Giacomotti. Aucune autre proposition n'est faite. Il donne la parole à M. Steve Pillonel, rapporteur du Groupe.

**M. Steve Pillonel**, au nom du Groupe indépendant, présente M. Nicolas Giacomotti en ces termes : « Le Groupe indépendant a l'honneur et le grand plaisir de vous présenter la candidature de son plus jeune élu au poste de vice-président, j'ai désigné Nicolas Giacomotti. Nicolas jouit déjà d'une solide expérience de conseiller général puisqu'il compte parmi les plus anciens élus de notre Groupe depuis la fusion. Depuis son engagement politique, il a siégé dans plusieurs commissions et est actuellement membre de la Commission financière. Né à Estavayer--le-Lac, notre grand amateur de sport, qui s'est investi au Comité du Club d'inline hockey d'Estavayer, a vécu 5 ans en Suisse allemande ; à son retour il a obtenu un bachelors d'économiste d'entreprise et il a repris l'entreprise familiale avec son cousin. Pour la petite anecdote, originaire de Forel, Nicolas est devenu bourgeois d'Estavayer grâce à la fusion de notre belle Commune en 2017. Convaincu que M. Nicolas Giacomotti fera un excellent vice-président au côté du nouveau président, Cyrille Gassmann, le Groupe indépendant soutient avec conviction sa candidature et vous invite à faire de même en l'élisant ce soir. »

**M. Thierry Roulin**, président, remercie M. Steve Pillonel pour cette présentation. Il prie les scrutatrices de procéder à la distribution des bulletins.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

Le Conseil général procède au vote pour l'élection de M. Nicolas Giacomotti qui s'articule comme suit :

Bulletins délivrés :	54
Bulletins rentrés :	54
Bulletin nul :	0
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27
Voix obtenues :	53

Par conséquent, M. Nicolas Giacomotti est élu par 53 voix à la vice-présidence du Conseil général 2022. Applaudissements.

**M. Thierry Roulin**, président, le félicite pour sa brillante élection et lui souhaite plein succès dans cette magnifique fonction.

**M. Nicolas Giacomotti**, nouveau vice-président du Conseil général, prend la parole en ces termes : « Je souhaite premièrement adresser mes félicitations à M. Cyrille Gassmann pour sa magnifique élection à la présidence du Conseil général. Un grand merci à toutes et tous pour la confiance que vous me témoignez en m'élisant à cette fonction ce soir. Un merci particulier au Groupe indépendant ainsi qu'aux divers membres du Conseil général qui m'ont soutenu dans cette candidature. Sachez que c'est un honneur pour moi, si attaché à notre magnifique Commune, d'avoir l'opportunité d'occuper ce poste et je m'engagerai totalement pour vous satisfaire. Encore mes félicitations à M. Roulin pour cette année de présidence irréprochable et je me réjouis de collaborer et d'apprendre au côté de notre nouveau président. » Applaudissements.

**5. RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU SUJET DU POSTULAT N° 01 DU GROUPE PS-LES VERT.E.S CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION EN LIBRE ACCES DES PROTECTIONS HYGIENIQUES DANS LES ECOLES, LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET SPORTIVES, AINSI QU'AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.**

**M. Thierry Roulin**, président, relève qu'il n'y a pas de vote sur cet objet. Le Conseil général prend acte de ce rapport. Néanmoins, il pense que le Conseil communal souhaite peut-être s'exprimer sur son contenu, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre la discussion.

**M<sup>me</sup> Rose-Marie Rodriguez**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, informe que le Groupe a lu avec attention le rapport faisant suite à son postulat. Il remercie le Conseil communal de cette brève étude et d'accepter de faire un premier pas en avant, très rapide, certes, en mettant à disposition des protections hygiéniques dans les vestiaires des quatre salles de sport de la Commune. Il relève aussi avec plaisir la volonté de l'Exécutif d'informer largement l'ensemble des citoyens, par différents moyens. Il regrette toutefois que le Conseil communal ait été si prompt à répondre alors que le délai de réponse à ce postulat – une année - aurait permis d'avoir une analyse de la situation bien plus complète. On aurait pu, par exemple, avoir la réponse définitive du Canton, qui, elle le rappelle, a accepté un tel postulat et, à l'instar des Cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel, a annoncé vouloir équiper tous les bâtiments publics cantonaux. Le Groupe aurait aimé aussi avoir plus de renseignements au sujet de ce qu'ont



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

décidé les autres grandes Communes du Canton, par exemple Bulle, Fribourg, Villars-sur-Glâne, puisque toutes ont été saisies de tels postulats et sont en train d'élaborer des concepts. Estavayer, quatrième Commune du Canton, aurait ainsi pu comparer son projet à celui des autres et faire preuve d'exemplarité, voire même être pionnière pour certains aspects. De plus, il est difficile d'entendre que ces mises à disposition de protections hygiéniques sont inutiles à l'école, inutiles au Centre de jeunes et dans d'autres bâtiments communaux. Quelle tristesse ! Si pour démontrer un tel besoin, il faut attendre que les femmes et surtout les jeunes filles viennent demander, alors effectivement, on pourra toujours dire que le besoin n'est pas avéré. Pour conclure, elle tient à rappeler ici, que même si ce type de demande semble déplacé parce qu'il évoque des aspects intimes, ou qu'il met mal à l'aise certaines personnes, il n'en demeure pas moins utile et nécessaire. On est au XXIème siècle et, par chance, les choses et les mentalités changent lentement. C'est dans ce sens que le Groupe salue l'entrée timide dans cette démarche de la Commune et ne peut qu'espérer que le concept évolue rapidement pour s'étendre petit à petit à plus de bâtiments. C'est avec ces commentaires, que le Groupe PS-Les Vert.e.s prend acte de ce rapport et remercie le Conseil communal.

**M. Thierry Roulin**, président, relève qu'en effet ces mesures simples, peu coûteuses et ciblées font que la Commune rejoint un cercle très fermé des communes qui mettent à disposition gratuitement des protections hygiéniques dans plusieurs bâtiments. Il ne peut qu'encourager le Conseil communal à mettre en œuvre les mesures décrites dans ce rapport. Finalement, il remercie le Conseil communal pour la rapidité avec laquelle ce postulat a été traité.

**M<sup>me</sup> Marie-Claude Ceriani Lambert**, conseillère générale, revient encore une fois sur ce postulat et le rapport du Conseil communal au sujet de ces distributeurs de protections hygiéniques. Elle a pris connaissance de certaines oppositions à ces installations, comme par exemple :

- CO de la Broye : rien n'est mis en place pour l'instant.
- Commune de Riaz : refus du postulat par le Conseil général (La Liberté du 9 décembre 2021).
- Collège de Gambach : dans l'article paru dans La Liberté du 6 décembre 2021, elle cite « ...il y a des filles qui abusent de ces distributeurs et cela est dommage que tout le monde n'utilise pas ce système à bon escient. »

Au vu de ce qui précède, elle maintient ses doutes quant au bien-fondé de la pose de ces distributeurs.

**M<sup>me</sup> Christine Duc**, conseillère générale, remercie le Conseil communal de faire un pas en mettant à disposition des protections hygiéniques dans certains bâtiments communaux. Toutefois, elle tient à exprimer son incompréhension envers le fait de ne pas mettre de distributeur dans les toilettes des filles des bâtiments scolaires où il y a des élèves de 7-8H. Les premières règles arrivent pour de nombreuses filles à cet âge-là. Ces changements sont gênants et déstabilisants à la puberté. Le corps enseignant est principalement féminin mais les quelques hommes qui enseignent au primaire sont des enseignants de 7-8H. La réponse au postulat dit que les enseignants peuvent répondre aux besoins des filles en cas de nécessité. Cette réflexion n'a probablement pas été écrite par quelqu'un qui a déjà vécu le fait d'avoir ses règles qui débarquent n'importe quand ce qui peut créer de grands moments de gêne et de malaise pour une adolescente. Aller demander des protections hygiéniques à son enseignant est difficile, voire impossible pour une grande majorité des filles de cet âge et la mise en place de distributeurs dans les toilettes des filles serait une façon de leur montrer que le bien-être de toutes est important aux yeux de la Commune. Il n'est pas possible de faire un amendement sur une réponse de postulat. Elle espère toutefois que la réflexion du Conseil communal ne s'arrêtera pas là et que de nouvelles actions seront faites en pensant aux jeunes filles de la Commune.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Thierry Roulin**, président, souligne que le Conseil communal a la possibilité d'adapter les mesures en fonction des réactions de ce soir. Il réitère ses propos en relevant que la Commune d'Estavayer est une des rares communes à avoir mis des mesures en place dans ce domaine, alors pourquoi ne pas aller encore un peu plus loin finalement vu que plusieurs réactions ont été faites dans ce sens-là.

Le Conseil général prend acte de ce postulat.

**6. OCTROI D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 86'000.00 TTC POUR DES MANDATS D'ETUDE POUR LA RENOVATION DU BATIMENT HISTORIQUE DU SACRE-CŒUR - MESSAGE N° 21**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M<sup>me</sup> Yasmina Glauser**, rapporteuse de la Commission financière, informe que cette dernière, lors de ses séances des 15 et 22 mars, a pris connaissance du message n°21. Après avoir analysé les implications financières de cet objet et poser ses questions au Conseil communal, la Commission financière a conclu, à la majorité des membres présents, de préavis favorablement cet investissement.

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteuse du Conseil communal, relève que le Conseil communal invite vivement le Conseil général à soutenir ce crédit. Effectivement, c'est une grosse dépense qui va arriver. Actuellement, les chiffres en possession de la Commune sont ceux de 2016 déjà, donc l'idée est vraiment de les remettre à jour concernant la rénovation du bâtiment du Sacré-Cœur historique, sachant que le cahier des charges a quelque peu évolué entre la première version et ce qu'il est souhaité faire aujourd'hui. A l'époque également, la rénovation de la chapelle n'avait pas été prise en compte. Là clairement étant donné les dommages de dégâts d'eau qu'elle a subis, il a été demandé aux architectes de chiffrer la rénovation de celle-ci qui est quand même un bijou de la Commune. Les architectes ont prévu de faire une présentation à la Commission des bâtiments communaux des résultats et si effectivement la Commission et le Conseil communal décident de présenter un message sur cette base, les architectes se sont engagés aussi à venir faire une présentation au Conseil général de la rénovation prévue. Ainsi, chacun pourra décider en connaissance de cause. Ils seront à disposition tant au niveau technique et architectural par rapport à la rénovation de cet objet. Elle reste à disposition pour d'autres questions éventuelles.

**M. Axel Catillaz**, au nom du Groupe PDC-Le Centre, tient à saluer la démarche entreprise par le Conseil communal dans le cadre de ce message, c'est-à-dire d'élaborer une vision globale à l'horizon 2026 reprenant l'ensemble des bâtiments présents sur le territoire de la Ville d'Estavayer-le-Lac au niveau des écoles, de l'accueil extra-scolaire ainsi que des activités socioculturelles. En marge de cette vision, on voit que le bâtiment du Sacré-Cœur va être un gros morceau au niveau financier avec la rénovation du bâtiment historique. Il salue également l'organisation mise en place par le Conseil communal avec le bureau d'architectes afin de mettre sur pied une séance d'informations à l'intention du Conseil général et il espère que celle-ci sera, contrairement à celle du bus urbain, organisée un peu plus en amont de la séance du Conseil général en question.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Sophie Michel**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, salue la qualité de la réflexion du Conseil communal sur l'occupation des bâtiments communaux d'Estavayer-le-Lac, en particulier le rétroplanning qui explique clairement ses intentions. Une adaptation de l'étude préalable qui répond mieux aux besoins, notamment l'intégration de l'accueil extra-scolaire, l'intérêt du Conservatoire d'occuper certains locaux ainsi que la rénovation de la chapelle est, selon ce Groupe, nécessaire. Par souci de cohérence avec le bon travail effectué sur le nouveau bâtiment, le Groupe soutient le crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment historique du Sacré-Cœur.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 86'000.00 TTC pour des mandats d'étude pour la rénovation du bâtiment historique du Sacré-Cœur est accepté par 53 oui et 1 non.

**7. OCTROI D'UNE AUTORISATION DE DEPENSE EXTRABUDGETAIRE DE CHF 44'500.00 POUR UNE ACTION DE SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL – MESSAGE N° 22**

M. Nicolas Baechler se récuse. 53 conseillers généraux sont dès lors présents, le quorum est atteint.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M. Nicolas Giacomotti**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière s'est réunie les 15 et 22 mars derniers afin d'analyser ce message. Elle a questionné le Conseil communal sur le montant ainsi que le pourcentage financé par la Commune. La Commission financière a été favorable à ce message et a apprécié que la limite d'utilisation a été abaissée à CHF 500.00 par client. Dès lors, la Commission financière accepte à l'unanimité des membres présents ce message.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, communique que cette action débiterait début mai.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'une autorisation de dépense extrabudgétaire de CHF 44'500.00 pour une action de soutien au commerce local est accepté par 52 oui et 1 abstention.

M. Nicolas Baechler revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 54 conseillers généraux sont dès lors présents, le quorum est atteint.

**8. ADOPTION DU REGLEMENT DES MARCHES HEBDOMADAIRES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – MESSAGE N° 23**

**M. Thierry Roulin**, président, informe que le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter le règlement des marchés hebdomadaires sur le territoire communal. Le règlement d'exécution de la Commune d'Estavayer pour les marchés hebdomadaires est, quant à lui, de la compétence du Conseil communal. Il ne sera dès lors pas voté par le Conseil général.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Francis Duruz**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance du message n° 23 le 15 mars 2022. Seule une correction au niveau des heures pour le samedi matin a été demandée. La Commission a accepté ce projet de règlement à l'unanimité des membres présents. Elle propose au Conseil général d'accepter ce message.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas d'information supplémentaire à communiquer sur le message. Cependant, il avertit que le marché a débuté il y a maintenant deux semaines et invite à y venir le plus souvent possible.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le règlement des marchés hebdomadaires sur le territoire communal est accepté à l'unanimité.

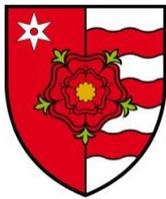
**9. OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 706'000.00 TTC POUR LA MISE EN EXPLOITATION D'UN TRANSPORT PUBLIC URBAIN ET DES INFRASTRUCTURES Y RELATIVES - MESSAGE N° 24**

M. Jérôme Carrard se récusé. 53 conseillers généraux sont dès lors présents, le quorum est atteint.

**M. Thierry Roulin**, président, demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour ou si une demande de renvoi est formulée.

**M. Jean-Marc Berset**, au nom du Groupe BMR, informe qu'une majorité de ce Groupe demande le renvoi du message n° 24 concernant la demande d'octroi d'un crédit de CHF 706'000.00 TTC pour la mise en exploitation d'un transport public urbain et des infrastructures y relatives. Ils tiennent à soutenir le développement de la Commune et à féliciter le Conseil communal pour avoir mis sur pied une séance d'informations concernant ce message. Malheureusement, des interrogations sont restées sans réponse. C'est pour cette raison qu'ils préfèrent une demande de renvoi plutôt qu'un refus. Quelques questions qui sont restées sans réponse :

- Quel est le niveau de qualité de desserte visé et atteint par la mise en place de ce bus urbain ?
- Quel est le concept de parkings et de restrictions de circulation prévu afin d'inciter les citoyens à utiliser le bus urbain ?
- Quels seront les tarifs pratiqués pour les billets du bus urbain pour les citoyens d'Estavayer et pour les personnes de l'extérieur ?
- Quelle est la différence de prix pour un bus de taille plus petite, mais sûrement moins polluant ?
- Quel est concrètement l'impact sur le développement d'Estavayer et quelles sont les conséquences financières en cas de refus ?
- Quel est l'avenir concernant les terrains de foot en cas de non-acceptation de ce message ? Ne serait-ce pas une autorisation de mise en zone d'intérêt général avec conditions plutôt qu'un refus de mise en zone ?
- Est-ce qu'une possibilité peut être envisagée afin de résilier la collaboration avec le prestataire si on devait constater que le bus circule majoritairement à vide après une période de 4-5 ans ?
- Quelle est l'estimation des coûts totaux sur 10 ans avec les arrêts de bus projetés ?
- Et enfin, ne devrait-on pas en premier lieu stabiliser le budget communal avec un résultat proche de zéro plutôt que d'accentuer le déficit ce qui mènerait à une augmentation du taux d'imposition ?



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

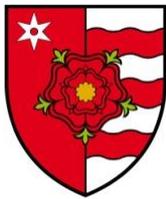
Chacun l'aura compris, ce message va entraîner des dépenses de plus de 4 millions environ. Il est donc important d'en connaître les conséquences en cas d'acceptation mais également en cas de refus. C'est pourquoi ils demandent le renvoi du message tel que proposé.

**M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher**, au nom du Groupe PDC-Le Centre, souligne que c'était avec beaucoup d'enthousiasme pour la mise en œuvre d'une ligne de bus urbain que ce Groupe a démarré l'étude du dossier. Mais très rapidement, l'enthousiasme a été remplacé par le doute de la pertinence des choix opérés. Le Groupe est très conscient de l'importance de cette ligne pour le futur développement de la Commune, mais ne veut pas vivre le bide de la ligne de bus urbain de Payerne. Comment y échapper ? Le sentiment ressenti lors des explications est que ce bide est inévitable, cet état d'esprit n'est pas envisageable, surtout que l'investissement global est conséquent. Si l'offre est attrayante et répond aux besoins de la population, le Groupe est persuadé que cela marchera. Or les horaires proposés sont simplement impossibles à tenir. Il comprend néanmoins qu'il n'est pas possible d'aller dans tous les quartiers de la ville et bien au-delà. Mais une vision sur la mobilité multimodale aurait dû être jointe, avec, par exemple, la prévision des aménagements pour les parkings des vélos proches des arrêts de bus, avec un lien des lignes des villages de la Commune, avec un concept de parkings digne de ce nom à l'extérieur de la ville. Comment vont s'organiser les déplacements dans la Commune de demain ? Comment faire en sorte qu'il soit plus pratique de venir faire ses commissions à Estavayer-le-Lac plutôt qu'à Payerne lorsqu'on habite Rueyres-les-Prés ? La réflexion sur l'évolution des mobilités doit être liée aux modes de vie. Bref, ce bus urbain doit s'inscrire dans un concept global de mobilité de la Commune et il en serait la colonne vertébrale. Le Groupe PDC-Le Centre défend avec force le bus urbain pour le développement des zones sportives et économiques, mais pas seulement ; celui-ci doit aussi être un véritable service à la population et doit permettre de désengorger la ville et la descente au lac :

- Une proposition d'un tracé avec des horaires qui correspondent à la réalité avec la prise en considération du trafic, avec les barrières à la gare, avec des personnes qui montent et descendent du bus.
- Une prise en compte de la mobilité globale avec les investissements aux arrêts du bus urbain adéquats.
- Une échéance coordonnée possible entre le choix de stopper le contrat avec le prestataire et celui de devoir construire les arrêts définitifs : l'un a un délai de 10 ans et l'autre de 2 ans. Une fois que les arrêts seront construits en dur, ce sera difficile de dire non à la poursuite du bus urbain.

Le Groupe souhaite, d'ordre général, demander au Conseil communal de donner des dossiers plus complets. Le Conseil général est, une fois le vote accepté, responsable et cosolidaire du Conseil communal. Ils doivent être des partenaires pour défendre ces objets devant la population. Avec les informations reçues sur ce dossier, ils ne le peuvent pas à ce stade. On ne va pas cacher que le bus urbain de Payerne n'est pas étranger à cette demande de tout mettre en œuvre pour la réussite. Si on ne le fait pas, on répondra certes aux demandes qui permettront de développer les zones sportives et industrielles, mais l'investissement est bien trop grand pour ce seul objectif. Avec ces commentaires, le Groupe PDC-Le Centre demande le renvoi, mais souligne qu'il est favorable avec force au principe du bus urbain.

**M. Thierry Roulin**, président, souligne que deux demandes de renvoi ont déjà été déposées. Il va encore donner la parole aux personnes qui ont levé la main. Il leur demande d'être brèves, sans entrer dans le débat.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Marco Bezzola**, au nom du Groupe PLR, souligne qu'il ne faut pas confondre action et précipitation. Le Groupe PLR, à la grande majorité, soutient les demandes de renvoi de cet objet pour les raisons expliquées par les intervenants précédents, le message et le dossier n'étant pas complets et quelque peu aléatoires, ce malgré la séance d'informations de la Commission d'aménagement du territoire du 16 mars. Le Groupe demande au Conseil communal de revenir avec des informations plus précises sur les mesures d'accompagnement du projet, telles que :

- Un concept de communication, ou comment pense-t-on inciter les gens à utiliser ce transport urbain ?
- La mise à disposition de places de parc style « parc and ride » permettant ainsi un essai à plus grande échelle en y incluant les villages avoisinants.
- Des précisions quant aux horaires d'essai, la période de fonctionnement dès 6h30 étant trop tardive.
- Des informations quant à l'étude de faisabilité financière et technique pour un futur transport urbain qui aurait été faite en 2010.
- Des renseignements quant aux aménagements sommaires des arrêts de bus.
- Plus de précisions quant au financement du projet dans son ensemble.

**M. Nicolas Giacomotti**, au nom du Groupe indépendant, informe que l'ensemble des élus indépendants sont également arrivés au même constat que le Groupe BMR et les autres partis. De nombreuses questions persistent et cela malgré la séance d'informations. Leurs principales interrogations sont les suivantes :

- Est-ce que la cadence au quart d'heure est indispensable ; quelle sont les conséquences vis-à-vis des exigences cantonales si celle-ci n'est pas assurée ?
- Ils souhaitent qu'on leur confirme que la taille du bus pourra être adaptée aux besoins saisonniers ; ils ne souhaitent pas d'un grand bus vide l'hiver.
- Il semblerait opportun de procéder à un test durant la période estivale afin de mesurer les besoins et la fréquentation, respectivement valider l'horaire avant de ficeler un contrat de 10 ans avec un prestataire de services.
- La mise en exploitation d'un transport urbain doit impérativement être accompagnée d'une stratégie de stationnement et notamment d'une tarification qui pourrait inciter l'utilisation du bus. Ils souhaitent obtenir ce concept afin d'avoir une vision globale.
- Est-ce que la Commune a connaissance de plan de mobilité d'entreprises de la place ou de futures entreprises qui souhaitent s'implanter sur la Commune ?
- La Commune a-t-elle ou va-t-elle approcher les entreprises ou promoteurs qui profiteront de l'offre offerte par le bus urbain ?

Pour toutes ces raisons, le Groupe indépendant soutient la demande de renvoi.

**M<sup>me</sup> Rose-Marie Rodriguez**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, souligne que malgré le fait que « la messe soit dite », elle informe qu'à la majorité, ce Groupe, après moultes discussions, débats, questions et remarques partagées avec les groupes, soutiendra ce crédit et refusera le renvoi. Malgré la densité du message, ils constatent que le projet ne semble pas tout à fait mûr. Certaines questions subsistent encore, même si le Conseil communal n'a pas ménagé ses efforts pour répondre à un maximum d'entre elles, il faut le reconnaître. Peut-être la forme orale et tardive a dérangé plus qu'une forme écrite préliminaire. De plus, l'investissement n'est pas anodin et la durée du contrat avec le prestataire de services peut faire peur. Si cet objet est reporté ce soir, ce n'est pas un drame, c'est donner l'occasion



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

au Conseil communal de parfaire son travail. Par contre, il est clair que celui-ci devra revenir avec un projet qui aura intégré au maximum les remarques du Conseil général. Toutefois, il faut être conscient que l'on est à la croisée des chemins et à un moment-clé du développement de la Commune. Tôt ou tard, il faudra entrer dans cette démarche ; soit ultérieurement avec un projet qui semblera au Conseil général enfin plus abouti et répondra à ses demandes, ou soit aujourd'hui, avec un projet solide mais soumis à évolution et à réajustements.

**M. Michel Zadory**, au nom de l'UDC, remercie la Commune d'avoir organisé la séance d'informations du 16 mars pour les membres du Conseil général en même temps que la séance de la Commission de transport. Il a été étonné de constater que ladite Commission, assise au premier rang, juste devant lui, a posé des questions qui lui ont laissé l'impression que celle-ci n'a pas beaucoup eu le temps d'étudier la problématique et de débattre du transport public urbain. D'ailleurs, la lecture du message lui a aussi laissé l'impression que le sujet n'est pas mûr pour que l'on puisse se prononcer. Il a fait un petit questionnaire dans différentes cités mais n'a pas pris les grandes Communes comme Fribourg et Bulle. Par exemple la Ville de Romont avec 5'500 habitants ne prévoit pas de transport urbain. Payerne, 10'000 habitants, a un transport urbain. Hier soir, le Conseil général de Châtel-St-Denis a traité le sujet d'un TPU électrique suite à une interpellation en 2020 d'un conseiller général. Le procès-verbal de cette séance est public et pourra être consulté sur le site de la Commune de Châtel-St-Denis. Un étudiant de la Haute Ecole d'ingénieurs et d'architecture de Fribourg, M. Adrien Helmstetter, a fait une première analyse concernant la pertinence d'un car électrique à Châtel-St-Denis. Ses premières conclusions provisoires :

- La mise en place d'une ligne de bus sera vraisemblablement nécessaire d'ici quelques années. La masse critique est actuellement insuffisante.
- La ligne de bus devrait desservir les quartiers où la Commune planifie de s'agrandir.
- L'utilisation d'un véhicule électrique est une option fortement envisageable et recommandée. Les TPF sont très intéressés par cette analyse.

Résultats des courses : le Conseil communal de Châtel-St-Denis a demandé une étude pour un car électrique.

Les membres de l'UDC vont se lier à l'avis des autres groupes pour renoncer à ce message pour le moment.

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, ne va pas répondre à toutes les demandes qui ont été formulées. Le Conseil communal entend la demande de renvoi qui est formulée. Il rappelle que, depuis l'approbation du message par le Conseil communal, il a présenté son projet à la Commission de l'énergie, à la Commission d'aménagement du territoire et à la Commission financière. Pour la séance de la Commission d'aménagement, une invitation a été lancée aux conseillers généraux, qui ont répondu en nombre avec une participation de 29 membres, sans compter les membres de la Commission d'aménagement, lors de la séance du 16 mars. Ces séances ont été tenues avec un procès-verbal qui a été remis aux membres des commissions, afin que l'information soit transparente et transmissible lors des séances de préparation du Conseil général dans les groupes constitués. Lors de ces mêmes séances de préparation, les conseillers communaux se sont efforcés de continuer à informer les personnes présentes sur les finalités du message, ses tenants et aboutissants, ses particularités. Il semble au Conseil communal qu'un gros effort de communication a été fait, que les demandes supplémentaires ne pouvaient être complétées que par des garanties à donner sur la prise en compte des demandes, notamment sur l'évolution du tracé, les clauses de sortie d'un contrat à 10 ans qui paraissaient



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

nécessaires ou encore le type de matériel roulant. Ce soir, le Conseil communal entend aussi qu'une partie du Conseil général ne souhaite pas discuter du message en l'état, que celui-ci soit repris et complété par les informations adéquates. Si la demande de renvoi est acceptée, alors il appartiendra aux conseillers communaux de reprendre le dossier et de revenir vers le Législatif avec une proposition amendée. Toutefois, le Conseil tient à prévenir qu'en cas de renvoi, la mise en place du bus urbain en décembre 2022 risque fortement de ne plus être possible, compte tenu des délais d'annonce pour les horaires et la demande de concession liée à l'exploitation et au tracé. Dans sa décision de présenter au Conseil général cette demande de crédit de CHF 706'000.00 pour la mise en exploitation d'un bus urbain et des infrastructures y relatives, il s'agit d'une part de complaire aux nécessités de l'aménagement du territoire, mais surtout d'initier une partie de la solution aux différents problèmes de mobilité à Estavayer-le-Lac. En effet, proposer une alternative au transport individuel, ou encore connecter un transport public à un autre transport public, sont des points de départ, parmi d'autres, à la réalisation d'une amélioration de la situation dans le secteur, et cela a été jugé prioritaire par l'Exécutif. C'est pourquoi le Conseil communal recommande malgré tout de ne pas renvoyer et de discuter du message.

**M. Thierry Roulin**, président, demande à M. Berset, qui est le premier à avoir fait la demande de renvoi, s'il maintient sa demande, ce que confirme celui-ci.

Lors du vote, la demande de renvoi du crédit de CHF 706'000.00 TTC pour la mise en exploitation d'un transport public urbain et des infrastructures y relatives est acceptée par 44 oui et 9 non.

**M. Thierry Roulin**, président, souligne que le Conseil communal a reçu plusieurs éléments sur lesquels il faut encore travailler, le choix du renvoi est finalement judicieux après tous les doutes du Conseil général.

M. Jérôme Carrard revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 54 conseillers généraux sont dès lors présents, le quorum est atteint.

## 10. DIVERS

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Thierry Roulin**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

**M<sup>me</sup> Yasmina Glauser**, conseillère générale, ne s'exprime pas sur un « divers » mais revient sur le sujet du bus urbain à titre personnel. Elle est pour un concept de mobilité douce sur la Commune d'Estavayer et salue donc ici les réflexions menées par le Conseil communal dans ce sens. Toutefois, on présente au Conseil général un dossier trop lacunaire à son goût pour accéder à la demande de crédit visant la mise en service d'un bus urbain et qui va engager financièrement la Commune pour une période de 10 ans. Elle regrette également que l'on présente ce projet en invoquant une notion de contrainte qui induit une urgence qui n'est absolument pas présente dans le plan directeur cantonal ni dans le plan cantonal des transports. Concernant le bus : le message ne donne aucun élément technique sur les quais d'arrêts provisoires (forme, longueur, rampe, emprise au sol, mobilier urbain adjacent, etc.) et sur la nature des bus à disposition. En se penchant sur les plans, on voit déjà poindre certaines difficultés aux arrêts du Camus, à celui du rond-point de la chute d'eau, ou encore à celui de la gare. De plus, les quartiers les plus éloignés du centre ou de la gare ne sont pas desservis et c'est, à son avis, une erreur majeure si l'on



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

veut inviter les citoyens à prendre le bus. Il manque également dans l'argumentaire un chapitre évaluant l'impact environnemental d'un tel nouveau service. Elle est convaincue que la mobilité douce pour la Commune doit être pensée mais elle doit s'inscrire dans un plan global. Il ne s'agit plus de réaliser des projets au coup par coup mais il est de la responsabilité des élus de présenter une vraie stratégie de mobilité tenant compte :

- d'un règlement de stationnement avec notamment des parkings périphériques ;
- de pistes cyclables ;
- d'espaces réservés aux piétons.

Pour ce faire la planification doit prendre en compte :

- les statistiques saisonnières du trafic ;
- l'évaluation des besoins de la population notamment des villages ;
- une planification financière.

Ainsi, cette vision et les priorités qui en découlent doivent être un préalable à la demande d'octroi d'un crédit d'une telle importance. Et pour finir, il a été question l'an dernier d'un essai de bus à la demande durant l'été. Cet essai a été repoussé à cette année. Ce service va donc voir le jour durant l'été 2022. C'est évidemment une expérience à prendre en compte pour évaluer la nécessité d'un bus urbain pérenne tel que décrit dans le message. Le cas échéant, comment articuler ces deux services en haute saison ?

**M. Thierry Roulin**, président, pense que le Conseil communal a entendu les doutes du Conseil général sur le transport urbain. Celles et ceux qui ont encore des interventions à ce sujet, il leur propose d'en faire part bilatéralement au Conseil communal de façon à ce qu'il puisse en prendre compte dans sa nouvelle analyse.

**M. Romain Lambert**, au nom de l'UDC, relève que voilà 6 mois, lors de la séance du Conseil général du 14 septembre 2021, il avait demandé la parole afin de connaître quelle était la situation concernant la reprise par la Commune d'Estavayer des concessions cantonales du port de petite batellerie et de sa partie terrestre. M. Eric Chassot, syndic, lui avait répondu que l'affaire suivait son cours. Il se permet donc, une demi-année plus tard, de poser une nouvelle fois deux questions à ce sujet. Où en est-on actuellement avec cette reprise du port de petite batellerie et la partie terrestre de celui-ci ? Quand le Conseil communal estime-t-il que la situation, pendante depuis plusieurs années, sera résolue ?

**M. Noé Zanone**, au nom de la Commission de gestion des déchets, a bien pris note de la communication n° 20 du Conseil communal relative à la gestion des déchets. La Commission prend également acte de la prise de position de la Préfecture et elle se tient prête à travailler dans ce nouveau contexte. Dans une vision objective et constructive, la Commission de gestion des déchets considère cette décision comme une opportunité pour la Commune de perfectionner son système de prise en charge des déchets. De ce fait, elle espère pouvoir trouver conjointement avec le Conseil communal des solutions et des axes d'amélioration afin de consolider et de pérenniser l'exploitation des déchets dans la Commune. Dans un souci financier, elle sera également attentive aux coûts des diverses alternatives proposées.



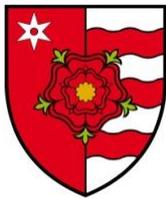
DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Rose-Marie Rodriguez**, conseillère générale, s'exprime à titre personnel, et se fait la porte-parole de certains habitants du quartier autour de l'église, au sujet du concept de mobilité prévu dans la vieille-ville pour l'été 2022. Elle a pu lire dans la presse locale que la Grand-Rue allait être rouverte à la circulation début mai. Cela l'a sincèrement réjouie puisque cette ouverture allait enfin permettre de tester, en son entier, la zone de rencontre acceptée par ce Conseil il y a plusieurs années de cela. Elle s'est réjouie aussi de voir les habitants du quartier autour de l'église soulagés des désagréments du report de circulation. Ce qui la chagrine, c'est la décision du Conseil communal, confirmée ce soir, de refermer la Grand-Rue la semaine entière dès le 1<sup>er</sup> juin et cela pour plusieurs mois. Donc à peine rouverte, voici la Grand-Rue refermée, sans que les citoyens aient pu la tester et se l'approprier petit à petit. Il faudra pour cela, si elle a bien écouté, attendre le mois d'octobre. Si elle peut comprendre la volonté du Conseil communal de donner un coup de pouce aux commerçants de la Grand-Rue, suite à la pandémie et aux travaux, cela fera tout de même la troisième saison de suite. Ce geste de soutien envers certains commerces a pour corollaire un report de circulation qui génère forcément une augmentation des dangers et des désagréments pour les habitants de la Grand-Rue, la rue St-Laurent et la rue du Four. C'est un constat fait depuis 2 ans, et l'on est en droit de se demander s'il est juste que des commerçants et des habitants de la ville soient avantagés au détriment d'autres. Si la fermeture totale de la ville les week-ends d'été soulagera momentanément le quartier autour de l'église, il est important que le Conseil communal puisse apporter des réponses aux demandes de ces habitants, quant à la sécurité. En ce sens, puisque le Conseil communal peut décider unilatéralement de rendre les rues piétonnes, ce même Conseil communal pourrait-il envisager provisoirement et à titre d'essai cet été, d'étendre la zone de rencontre à 20 km/h aux ruelles autour de l'église, c'est-à-dire le bas de la Grand-Rue, la rue St-Laurent et la rue du Four ? Cela soulagerait un peu les habitants de ce quartier et apporterait sûrement un peu plus de sécurité. De plus, un bilan pourrait être établi à l'automne et servirait sûrement à nourrir les réflexions sur la mobilité en ville.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Lambert qu'il a bien senti son impatience qui est réciproque auprès du Conseil communal et de la population. Il n'y a pas de nouvelle fraîche. Le Conseil communal est dans l'attente de la décision de l'Etat sur le recours de l'attribution du port à la Commune. **M. Lambert** se permettra de faire une nouvelle intervention le cas échéant dans 6 mois en espérant que le Conseil communal aura pris des contacts plus étroits avec la capitale. **M. Thierry Roulin**, président, souligne que le Conseil communal et le Conseil général subissent la situation dans ce dossier. **M. Chassot** relève qu'il est certain que lorsqu'une décision sera prise, il n'y aura pas besoin d'attendre une séance du Conseil général pour l'annoncer, le jour-même tout le monde sera au courant.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteuse du Conseil communal, remercie M. Zanone, vice-président de la Commission des déchets, pour son intervention. Le contexte a beaucoup évolué depuis leur dernière rencontre le 10 février. Les cartes sont complètement redistribuées, l'ouvrage va être remis sur le métier. Elle remercie la Commission des déchets pour son esprit constructif et des solutions vont être trouvées pour répondre au mieux aux attentes des citoyens de la Commune.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M<sup>me</sup> Rodriguez que la Commune est actuellement en cours d'ateliers de réflexion sur la gestion de l'entier de la mobilité et des parkings en ville. Aujourd'hui, le Conseil communal a eu une présentation sur les parkings et prochainement d'autres ateliers auront lieu à partir desquels le Conseil communal espère avoir des solutions pour stabiliser ces circulations de partage des rues entre les différentes mobilités, sécurité et tranquillité. Bien entendu, c'est un sujet très complexe, tout le monde le sait. Les attentes sont différentes auprès des citoyens, certains veulent plus de mobilité motorisée, d'autres plus de mobilité douce, d'autres ne veulent plus rien du tout. Toujours est-il que le Conseil communal y travaille. Il a pris note de la remarque sur la zone de rencontre. Etendre une zone de rencontre : il ne s'agit pas de poser des panneaux 20 km/h mais il faut s'appuyer sur des études et des concepts de modélisation des rues. Une zone de rencontre doit amener la preuve au bout d'un certain temps d'essai que le 20 km/h est respecté. Le concept doit être présenté et considéré valable par les services de l'Etat. Le Conseil communal a pris note des remarques. Si on pose la question à tous les citoyens d'Estavayer-le-Lac, le rêve est que tout se passe bien pour tout le monde en sécurité et dans la tranquillité mais ce sera très très long et difficile pour y arriver. Affaire à suivre. M<sup>me</sup> Rodriguez n'est pas très satisfaite de la réponse mais attend de voir les décisions du Conseil communal et l'évolution de ce dossier.

**M. Thierry Roulin**, président, demande aux intervenants de la soirée de remettre à M<sup>me</sup> Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 25 mai 2022 à 20h00, le Bureau se réunira le lundi 9 mai à 19h30.

**M. Thierry Roulin**, président, arrive au terme de son mandat de président et avant de prendre congé du pupitre présidentiel, il adresse ces quelques mots : « Ces deux dernières années ont été marquées par une crise sanitaire sans précédent. Votre capacité d'adaptation a permis au Conseil général de siéger. Nos institutions ont fonctionné plus qu'à satisfaction et ceci grâce aux différentes collaborations entre les élus du Conseil communal, du Conseil général et les collaboratrices et collaborateurs de la Commune. Merci aux présidents des commissions pour votre accueil lors de mes visites. Je tiens à remercier particulièrement M. Lionel Conus pour ses conseils avisés et M<sup>me</sup> Anne-Claude Christan pour la bonne gestion et l'organisation du secrétariat du Conseil général. Anne-Claude, voici un petit présent en guise de remerciements. Applaudissements. Mes remerciements vont également à la presse qui relate toujours avec une grande précision nos débats. Un merci chaleureux au public qui suit attentivement nos débats depuis le balcon. Votre présence démontre votre intérêt pour la gestion de la Commune. J'ai une très grande reconnaissance envers le Groupe Vernay qui m'a fait confiance pour ce poste. Vos cadeaux lors de nos séances m'ont fait énormément plaisir et me vont droit au cœur. Je remercie aussi ma famille pour son soutien. C'est finalement eux qui ont subi les plus mes absences : je vous aime. Applaudissements. A tous merci pour votre travail et votre engagement au sein de la Commune d'Estavayer. Durant cette année de présidence, j'ai eu la chance de participer à de nombreuses activités. La première était la réception de notre 10'000<sup>e</sup> habitant. Ensuite tout va très vite : entre les assemblées, les cérémonies, les réceptions, les concerts, la fête nationale, la sortie du Conseil général, et même un concours de tir au pistolet où j'ai fait honneur au Conseil général en décrochant la première place devant le syndic. Pour chacune de ces activités, je retiens l'importance des liens entre les élus et la population. J'ai fait de riches rencontres et je garde des souvenirs mémorables. Notre tissu social est très dynamique, dense mais aussi fragile. Prenons-en soin. Voilà j'arrive au terme de mon message, je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur le Syndic pour le mot de la fin. » Applaudissements. Standing ovation.



DATE : 31 MARS 2022 – 20h00

Commune d'Estavayer

**M. Eric Chassot**, syndic, au nom du Conseil communal et du personnel communal, félicite et remercie M. Roulin pour cette année écoulée car effectivement c'est une année qui s'est très bien passée, sans aucun accroc. Son professionnalisme et son attention à ce que tout aille bien ont très bien fonctionné. M. Chassot n'a reçu aucun retour négatif du secrétaire général, ni de la secrétaire du Conseil général, donc c'était vraiment bon. Il tient vraiment à le remercier. Il ne peut que regretter de n'avoir pas pu terminer ensemble les fins de bars vu la grande période de Covid. Ils se réjouissaient de faire cela ensemble dans les différentes représentations mais ce n'est que partie remise. Encore merci et bonne continuation et bon retour dans la salle. Il profite d'avoir la parole pour féliciter le nouveau président M. Gassmann et se réjouit de le côtoyer. Il verra si c'est vrai qu'il part le dernier ! Leur première représentation est déjà demain. Merci à tous, merci des décisions prises, le Conseil communal va faire au mieux. Applaudissements.

**M. Thierry Roulin**, président, remercie M. Chassot pour ses propos flatteurs. Il invite le nouveau président à venir devant la salle pour le passage de la cloche symbolique et la photo des journalistes.

Il lève la séance à 21h46 et vive Estavayer !

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Thierry Roulin  
Président

Anne-Claude Christan  
Secrétaire du Conseil général

Lionel Conus  
Secrétaire général